

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DU
SIMPLON

LE PRÉSIDENT

Conseil d'Administration.

21.

Lausanne, le 14 Janvier 1881.

Mon cher ami,

La conversation qu'ont eue le 18 Décembre avec lui des délégués des Cantons de Fribourg, Lucerne & Valais sur le Simplon a donné lieu de la part des délégués Vaudois à un rapport à leurs collègues qui m'a été communiqué confidentiellement par le Président du Conseil d'Etat & dont plusieurs autres personnes ici ont eu connaissance de la même manière que moi, entre autres M. Chéronnet. De ce rapport il résulterait entre autres que le Gouvernement Français aurait déclaré "que pour qu'il s'occupât du Simplon, il fallait au préalable que l'assurance formelle fut donnée par l'Italie que de son côté elle ferait en faveur de cette entreprise une subvention égale à celle que pourrait faire la France, et que c'était là une condition sine qua non."

Cette déclaration aurait été faite d'abord par M. Harrington à M. Herin; elle aurait été renouvelée dès lors par M. de Freycinet et même par M. Ferry.

Monsieur le Conseiller fédéral Helti, à Bernes.

2

Dodis



Bien qu'à l'heure qu'il est la question du Simplon soit engagée dans la phase parlementaire & qu'ainsi l'opinion d'un Ministre et surtout d'un Ministre qui n'est plus aux affaires, n'ait plus une aussi grande importance, le rapport n'en est pas moins de nature à faire une sensation très-fâcheuse parmi ceux qui l'ont connu, et cela d'autant plus qu'il renferme en quelque sorte comme conclusion cette phrase textuelle : « Le Conseil fédéral a acquis la pénible conviction que du côté de la France rien n'avait été fait, pas plus à l'intérieur qu'en Italie. »

Il me paraît impossible que le rapport rende exactement les paroles & la pensée.

Je viens de relire tous les résumés que j'ai rédigés avec grand soin de mes conversations avec les Ministres Français, ainsi que les notes que j'ai prises sur les rapports de M. Hern au Conseil fédéral, rapports qui m'ont été communiqués confidentiellement soit à Berne, soit à Paris. J'y ai vu qu'au commencement des pourparlers, quelques uns des Ministres ont exprimé l'idée, bien naturelle du reste, que si l'Italie faisait une part de subvention égale à la France, toutes les difficultés seraient levées. Cette idée a été émise en particulier par M. M. Haddington et de Freycinet (voir rapport de M. Hern du 21 juillet 1879). Mais M. de Freycinet n'est pas revenu sur ce point & ni lui ni M. Haddington n'en ont jamais fait une condition sine qua non. (Voir rapport de

M. Herin du 29 Avril 1880).

Quant à M. Ferry & au Ministère actuel, j'affirme positivement qu'il n'a jamais mis en avant une condition pareille. J ne crois pas d'ailleurs que M. Herin ait conféré sur le Simplon avec M. Ferry depuis que celui-ci est Président du Conseil. L'idée que la France devrait faire une part plus large que l'Italie, est au contraire généralement admise en France; c'est celle qui résulte entre autres des déclarations de M. Gambetta faites à M. Herin, de ce qui a été publié dans les rapports présentés aux réunions parlementaires & enfin du fait que 110 députés ont proposé, il y a moins d'un mois, une subvention de 50 millions.

Je le répète, je n'attache pas dans l'état actuel des choses une importance très grande à l'opinion qu'ont pu émettre dans le temps certains Ministres français. Mais les termes du rapport sur la conférence du 18 Décembre 1880 sont si absolus, ils semblent engager tellement l'opinion du Conseil fédéral & ils sont si peu en rapport avec les faits tels que je les connais, que j'ai cru indispensable de te les signaler. Je ne suppose pas un instant que M. Herin ait tenu un autre langage à Berne qu'à Paris et je pense au contraire qu'il serait le premier à reconnaître que les appréciations du rapport ne répondent pas à la réalité.

Peut-être, mon cher ami, trouveras-tu un moyen de rétablir les faits sous leur vrai jour. Je t'en serai très reconnaissant.

Je compte me rendre à Berne la semaine prochaine, probablement le 20 & je ne manquerai pas de te faire une visite.

Ton bien dévoué,

C. Perreny